

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 26 mai 2020

Installation du conseil municipal nouvellement élu au 1er tour des élections du 15 mars 2020

Claude CONQUET, Joceline COURNEDE, Catherine LACAZE, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Nathalie RICARD, Olivier VIALETTE, Laurence CASTELNAU, Agnès LERIS, Olivier FRAYSSINET et Arnaud TAILFER.

Élection du Maire et des Adjoints

- 1) **Élection du Maire** : Nathalie RICARD élue maire au premier tour
- 2) **Nombre poste d'adjoints** : l'assemblée délibérante a fixé, par délibération, le nombre d'adjoints à trois.
- 3) **Élections des Adjoints** :
Joceline COURNEDE élue première Adjointe au premier tour
Michel MAROT élu deuxième Adjoint au premier tour
Claude CONQUET élu troisième Adjoint au premier tour.

Secrétaire de séance : Agnès LERIS

4) **Fixation des indemnités des élus** :

L'indemnité du Maire est, de droit et sans délibération, fixée au maximum. Toutefois, dans toutes les communes, sans condition de seuil, le maire peut, à son libre choix, soit toucher de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction, soit demander, de façon expresse, à ne pas en bénéficier, le conseil municipal pouvant alors, par délibération, la fixer à un montant inférieur.

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle ne souhaite pas prendre l'intégralité de l'indemnité de fonction, suite à sa demande et en concertation avec l'assemblée délibérante, il a été décidé de fixer le montant de l'indemnité de Maire à 70 % de l'indice (25,5) soit une indemnité brute de 694,26 €.

Il en est de même pour l'indemnité de fonction allouée aux adjoints, en concertation avec l'assemblée délibérante et suite aux souhaits des trois adjoints, les indemnités brutes ont été fixées à 60 % de l'indice (9,90) soit 231,03 €.

5) **Délégation au maire** : Il a été décidé à l'unanimité de donner les délégations suivantes :

1° De fixer, dans les limites d'un montant de 300 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui

n'ont pas caractère fiscal ;

2° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

9° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

10° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 000 € par sinistre ;

11° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 30 000 € par année civile ;

12° D'exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme.

13° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

6) Désignations délégués commissions

Commissions communales :

• Commission administration et finance : Nathalie RICARD, Michel MAROT, Laurence CASTELNAU, Olivier FRAYSSINET, Agnès LERIS

• Commission communication : Joceline COURNEDE, Agnès LERIS, Olivier VIALETTE, Nathalie RICARD

• Commission voirie : Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Nathalie RICARD

• Commission Bâtiments Communaux : Claude CONQUET, Olivier VIALETTE, Agnès LERIS, Nathalie RICARD

• Commission cadre de vie, environnement, développement durable : Arnaud TAILFER, Joceline COURNEDE, Laurence CASTELNAU, Olivier FRAYSSINET

• Commission vie scolaire - Jeunesse : Joceline COURNEDE, Catherine LACAZE

• Commission Impôts : Titulaires : Joceline COURNEDE, Jérôme POUZERGUES, Catherine LACAZE

- Commission Protection Animale : Titulaire : Agnès LERIS et Suppléant : Jérôme POUZERGUES

Commissions communautaires :

Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne : Conseillers communautaires : Titulaire : Nathalie RICARD et Suppléante : Joceline COURNEDE

- Commission tourisme, activités économiques : Titulaire : Arnaud TAILFER, suppléante : Laurence CASTELNAU
- Commission infrastructure, urbanisme et SCOT : Titulaire : Michel MAROT, suppléante : Joceline COURNEDE
- Commission Enfance-Jeunesse : Titulaire : Catherine LACAZE, suppléante : Joceline COURNEDE
- Commission voirie-Environnement : Titulaire : Michel MAROT, suppléant : Jérôme POUZERGUES
- Syndicat Mixte des Eaux du Sud-Est du Lot (SESEL) Titulaire : Michel MAROT, Suppléante : Nathalie RICARD
- Parc Naturel Régional des Causses du Quercy Titulaire : Claude CONQUET Suppléant : Arnaud TAILFER
- Syndicat Territoire d'Energies Lot : Titulaire : Michel MAROT, Suppléante : Nathalie RICARD
- SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) Titulaire : Agnès LERIS, Suppléante : Catherine LACAZE
- Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot (SDAIL) : Titulaire Claude CONQUET, Suppléante : Joceline COURNEDE

7) Questions et informations diverses

Délégations de fonctions aux adjoints (arrêté pris par le Maire) :

- Développement durable, cadre de vie, gestion de l'environnement : Joceline COURNEDE, 1ère adjointe.
- Gestion financière, gestion du personnel et communication : Michel MAROT, 2ème adjoint
 - Patrimoine communal (bâtiments, voirie, réseaux) Claude CONQUET, 3ème adjoint.

- Permanences à la mairie : Elles seront assurées le mercredi matin par le maire et les lundi après-midi et vendredi après-midi par les adjoints à tour de rôle.
- Prochain conseil : il aura lieu mi-juin.